

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

M23+000782

- Maladie       Dentaire       Optique       Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3026 Société :  
 Actif       Pensionné(e)       Autre :  
 Nom & Prénom : BOUSSADAKA Mostafa  
 Date de naissance : 25/13/58      161132  
 Adresse :  
 Tél : 0661593736 Total des frais engagés : 847,90 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

**Dr. BEHATE Mohamed**  
 Médecin Généraliste  
 Lot. Al Fares Doha Imm. 19 Apt. 2  
 RDC Bd. Maj Fatah Hay Oulfa  
 Casablanca - Tél: 0522 65 00 18

Cachet du médecin :  
 Date de consultation : 16-05-2023  
 Nom et prénom du malade : BOUSSADAKA Mostafa Age: 58  
 Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint       Enfant  
 Nature de la maladie :  
 Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa      Le : 16/05/23  
 Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-215 / 2019

VOLET ADHERENT



**DOCTEUR MOHAMED BEHATE**

Diplômé du Centre Hôpitalo-Universitaire

Ibn Rochd à Casablanca

Ex-Médecin Interne des Hôpitaux d'El Jadida

Ex-Médecin aux Forces Armées Royales

Médecine Générale

**الدكتور محمد بجات**

خريج المركز الاستشفائي الجامعي

ابن رشد بالبيضاء

طبيب داخلي بمستشفيات الجديدة سابقا

طبيب بالقوات المسلحة الملكية سابقا

الطب العام

16 -05- 2023

Casablanca, le :

الدار البيضاء . في:

*[Handwritten signature]*

**Dr. BEHATE Mohamed**

Médecin Généraliste

Lot. Al Farah Doha Imm. 19 Appt. 2

RDC Bd. Haj Fatou Hay Oulfa

Casablanca - Tél. 0522 65 00 18

**Dr. BEHATE Mohamed**

Médecin Généraliste

Lot. Al Farah Doha Imm. 19 Appt. 2

RDC Bd. Haj Fatou Hay Oulfa

Casablanca - Tél. 0522 65 00 18

4780

*[Handwritten notes and signatures with circular stamps]*

192,20

21 - 2000

45,80

Lot. AL FARAH - Addoha, Imm. 19, Appt N°2 RDC, Bd Laimoun Haouf Farah Extension Oulfa, Casablanca 20190 Casablanca

Tél.: 05 22 65 00 18

120,70 x 3



~~1 Zabir 20~~

~~1 Zabir 20~~  
~~1 Zabir 20~~

84795

**Dr. BEHATE Mohamed**  
Médecin Généraliste  
Lot. Al Farah Doha Imm. 19 Appt. 2  
RDC Bd. Haj Fatah Hay Oulfa  
Casablanca - Tél. 0522 65 08 18

PHARMACIE LES PARENTS  
Media GOURANI  
Boulevard Zoubeir  
Casablanca

PPV:  
EXP:  
Lot N°:

0 1 2 3  
6 2 7 9

47,80

92,70



→ 45,80

C91411-06

LOT 21004  
PER 09/23  
PPV 120DH70

120,70



LOT 21004  
PER 09/23  
PPV 120DH70

120,70



LOT 21004  
PER 09/23  
PPV 120DH70

120,70

